



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE
MRC DE PORTNEUF**

Le conseil de la susdite municipalité siège en séance extraordinaire ce lundi 20 décembre 2021 à 19 h 00 par voie de visioconférence avec l'application Microsoft Teams.

Sont présents à cette visioconférence;

Monsieur Guy Germain, maire.

Mesdames, Messieurs, Louise Magnan, Louis Ouellet, Shirley Drouin, Michel Gingras, Pascal Cauchon et Mario Montambault, tous membres du conseil et formant quorum.

M^{me} Pauline Frenette, directrice générale par intérim, est également présente.

Il est constaté que les avis aux fins de la tenue de la présente séance, ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil.

RÉSOLUTION NO. 2021-12-275

**SÉANCE HUIS CLOS – VISIOCONFÉRENCE MICROSOFT TEAMS
ET ENREGISTREMENT DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire et a pris certaines mesures afin de protéger la population;

CONSIDÉRANT le contexte actuel découlant de la COVID-19;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence avec l'application Microsoft Teams;

CONSIDÉRANT QU'une telle séance se doit d'être rendue publique, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE, pour satisfaire à cette obligation la municipalité se doit de confirmer le mode de diffusion de la présente séance;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M^{me} LOUISE MAGNAN
APPUYÉ PAR M. LOUIS OUELLET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence avec l'application Microsoft Teams.

QUE la Municipalité de Saint-Ubalde procède à l'enregistrement audio pour diffusion sur son site Internet de la présente séance du conseil municipal.

ADOPTÉE



RÉSOLUTION NO. 2021-12-276

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les seuls points à l'ordre du jour sont l'adoption des prévisions budgétaires 2022 et l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{me} SHIRLEY DROUIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2021-12-277

**ADOPTION DES
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal, le conseil d'une municipalité locale doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires des revenus et dépenses de la municipalité de Saint-Ubalde pour l'exercice financier 2022 s'établissent comme suit :

REVENUS

REVENUS DE SOURCES LOCALES

Taxes générales à l'évaluation	2 201 757 \$	
Taxes générales Sûreté du Québec	202 120	
Taxes spéciales environnementales	48 509	
Eau	113 937	
Égout	85 306	
Enlèvement et enfouissement des ordures	199 150	
Vidange des fosses septiques	55 450	
Taxes spéciales activité d'investissement	188 645	
TOTAL		3 094 874 \$

PAIEMENT TENANT LIEU DE TAXES

Gouvernement fédéral	500 \$	
Gouvernement provincial	179 506	
TOTAL		180 006 \$

AUTRES SERVICES RENDUS

LOISIRS & CULTURE :

Centre des loisirs	27 400 \$	
TOTAL		27 400 \$

AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES

Revenus divers	141 366\$	
TOTAL		141 366 \$

**TRANSFERTS INCONDITIONNELS**

Subventions 246 276 \$

TRANSFERTS ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Subventions 182 916 \$

TOTAL DES REVENUS 3 872 838\$

DÉPENSES

Administration générale 689 950 \$
Sécurité publique 338 663
Transport routier 1 034 076
Hygiène du milieu 491 241
Santé & Bien-Être 20 000
Urbanisme et mise en valeur du territoire 129 830

Loisirs et culture :

Centre des loisirs 288 581 \$
Salle paroissiale 67 857
Bibliothèque 20 400
Parcs municipaux 79 362
Autres 51 378

507 578 \$

Frais de financement 68 500

TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT 3 279 838 \$

AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Remboursement en capital 335 000 \$

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT 258 000 \$

**TOTAL DES DÉPENSES ET AUTRES
ACTIVITÉS FINANCIÈRES** 3 872 838 \$

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{me} LOUISE MAGNAN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

QUE les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022 soient adoptées tel que présentées.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2021-12-278**PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION
2022-2023-2024**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. PASCAL CAUCHON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**



D'adopter le programme triennal d'immobilisation pour les années 2022-2023-2024
comme suit :

ANNÉE 2022					
FONCTION	DÉTAIL	COÛT	SUBVENTION	PROGRAMME	IMMO OU SURPLUS
LOISIRS ET CULTURE	INFRASTRUCTURE PARCS ET TERRAINS DE JEUX	15 000.00 \$			15 000.00 \$
	ÉGLISE	10 000.00 \$			10 000.00 \$
TRANSPORT	LAC CARILLON	15 000.00 \$			15 000.00 \$
	RANG SAINT- JOSEPH RANG SAINT- DENIS	750 000.00 \$	400 000.00 \$	AIRRL	350 000.00 \$
	LAC PERREAULT	10 000.00 \$			10 000.00 \$
	LAC EMERAUDE	30 000.00 \$			30 000.00 \$
	RANG ST-PAUL NORD	81 000.00 \$			81 000.00 \$
	RANG C (LAC Weller)	10 000.00 \$			10 000.00 \$
	NOUVEAU DÉVELOPPEMENT	10 000.00 \$			10 000.00 \$
	REGL 242	20 000.00 \$			20 000.00 \$
LAC BLANC	17 000.00 \$			17 000.00 \$	
TRANSPORT	GLISSIÈRES	20 000.00 \$			20 000.00 \$
BÂTIMENT INCENDIE	PLAN NOUVELLE CASERNE	15 000.00 \$			15 000.00 \$
HYGIENE DU MILIEU	STATION POMPAGE ET RÉSERVOIR EAU POTABLE	2 900 000.00\$	1 450 000.00\$	PIQM	1 450 000.00\$
	DÉMANTÈLEMENT DU SILO	100 000.00 \$	100 000.00 \$	TECQ	
	CERTIFICATION FOSSSES SEPTIQUES	5 000.00 \$			5 000.00 \$
TOTAL		4 008 000.00\$	1 950 000.00\$		2 058 000.00\$

Formules Municipales Inc. No 5614-R-MST (FLA 789)



ANNÉE 2023					
FONCTION	DÉTAIL	COÛT	SUBVENTION	PROGRAMME	IMMO OU SURPLUS
LOISIRS ET CULTURE	ÉGLISE	1 700 000.00 \$	DIVERS 1 500 000.00 \$	DIVERS	200 000.00 \$
	ENTRETIEN ÉGLISE	30 000.00 \$			30 000.00 \$
TRANSPORT	PARC PRÉVERT	300 000.00 \$	À VENIR 150 000\$	À VENIR	150 000.00 \$
	GLISSIÈRE	20 000.00 \$			20 000.00 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	CASERNE	1 000 000.00 \$			1 000 000.00 \$
TOTAL		3 050 000.00 \$	1 650 000.00 \$		1 400 000.00 \$

ANNÉE 2024					
FONCTION	DÉTAIL	COÛT	SUBVENTION	PROGRAMME	IMMO OU SURPLUS
LOISIRS ET CULTURE	ENTRETIEN ÉGLISE	30 000.00 \$			30 000.00 \$
TRANSPORT	BOULEVARD CHABOT	2 000 000.00 \$	700 000.00 \$	TECQ	1 300 000.00 \$
	GLISSIÈRE	20 000.00 \$			\$20 000.00 \$
	ÉQUIPEMENT VOIRIE	50 000.00 \$			50 000.00 \$
TOTAL		2 100 000.00 \$	700 000.00 \$		1 400 000.00 \$

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTION :

Début : 19 h 08

Fin : 19 h 09

RÉSOLUTION NO. 2021-12-279

FIN DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LOUIS OUELLET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

De lever la présente séance.

ADOPTÉE

Pauline Frenette
Directrice générale par intérim

Guy Germain
Maire